

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/10039
S/11602

20 janvier 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Vingt-neuvième session
Point 109 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trentième année

Lettre datée du 20 janvier 1975, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 16 janvier 1975 (A/10037-S/11600), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une nouvelle attaque des agents meurtriers arabes contre un avion de la compagnie israélienne d'aviation El Al à l'aéroport de Paris Orly; c'est la deuxième attaque de ce genre en une semaine.

Cette fois, selon la presse, les terroristes ont ouvert le feu sur l'avion d'El Al alors qu'il était sur le point de décoller puis ils ont tiré et lancé des grenades à main sur des personnes innocentes qui se trouvaient à l'aérogare, blessant un grand nombre d'entre elles. Les terroristes arabes ont pris en otage 10 personnes de l'assistance, dont une femme et son fils de 4 ans, et les ont tenu captifs pendant plus de 18 heures.

Je tiens à souligner que ces actes de terreur constituent une menace grave et constante contre l'aviation civile internationale et que l'OLP, bien qu'elle le nie hypocritement ces derniers temps, est responsable de ces atrocités étant donné que c'est sous le couvert de cette organisation que se rallient tous les groupements de terroristes arabes et qu'elle continue à prêcher et à organiser des meurtres et des actes de violence dirigés contre des civils sans défense.

La communauté internationale doit mettre un terme à ces crimes sauvages qui sont commis au nom de la prétendue "lutte palestinienne", à laquelle la majorité automatique de l'Assemblée générale a eu l'infamie de prêter son appui.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 109 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH